

Monsieur le Ministre,

Excellences,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis,

(à vérifier selon les présents)

Je suis heureux d'être parmi vous pour clore cette matinée consacrée à un sujet qui m'est cher : celui de l'avenir de la mer face aux défis de notre temps.

C'est pour moi l'un des principaux enjeux du siècle qui s'ouvre et l'une des priorités auxquelles je me consacre, avec mon Gouvernement et au sein de ma Fondation.

Il est donc très important que des échanges comme ceux-ci aient pu avoir lieu à l'approche des trente ans de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, adoptée le 8 décembre 1982 à Montego Bay. Je veux en remercier les organisateurs, en particulier l'amiral Rogel et Mr De Lesquen.

Ce Colloque confirme également le caractère fondateur de ce texte international, alors que les interrogations entourant la préservation des mers sont plus nombreuses.

A la contribution de la Convention au maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'ajoutent les nouvelles exigences qu'impose le développement durable vis-à-vis des océans et des mers.

Dans un monde où les océans recouvrent presque les $\frac{3}{4}$ de la surface du globe, renferment les 9/10 de ses ressources en eau et abritent la majorité des espèces vivantes, nous devons impérativement renforcer notre coopération afin de les protéger globalement plus efficacement.

Il incombe par conséquent aux 164 Etats Parties mais aussi à la communauté internationale dans son ensemble de mettre en œuvre les moyens d'une exploitation et d'une gestion durables des ressources marines.

Les conséquences du changement climatique et des activités humaines aggravées notamment par la pression démographique, ont mis en péril la survie des océans, et avec eux, celles de communautés entières.

De jour en jour, nous voyons se multiplier les périls. Les pollutions humaines se répandent, qu'elles viennent d'eaux usées déversées dans la mer ou d'activités irresponsables pratiquées à sa surface.

D'autres dangers, quoique moins directs, font aussi sentir leurs effets, comme le réchauffement climatique qui modifie les courants et entraîne une acidification très inquiétante des océans.

Face à cette accumulation de dangers, la biodiversité marine paraît toujours plus menacée et l'équilibre de notre planète peut ainsi en être affecté.

En Méditerranée, cette mer qui nous accueille aujourd'hui, ces problèmes sont exacerbés. Car notre mer, même si de dimensions modestes, constitue, vous le savez, l'un des réservoirs majeurs de la biodiversité marine et côtière de la Planète. Avec 28% des espèces endémiques, 8% de la faune et 18% de la flore marines mondiales, elle représente même une richesse essentielle pour l'humanité.

Cependant, ainsi placée au cœur des contradictions de notre temps, elle est plus menacée que d'autres mers par ces multiples périls.

Or, face à cette situation et malgré les nombreuses alertes qui nous parviennent quotidiennement, nos capacités de réaction demeurent encore trop limitées.

Après des siècles au cours desquels le droit de la mer fut à bien des égards un vide que la coutume seule venait parfois combler, le lourd travail de préparation et de négociation qui a abouti il y a trente ans à la signature de cette Convention nous permet aujourd'hui de faire face à de nombreux problèmes.

Mesdames et Messieurs,

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, a endossé le principe d'une économie bleue prenant en compte l'approche indissociable des questions sociales, économiques et environnementales.

Sécurité alimentaire, emploi, protection des habitats et des écosystèmes, développement du tourisme : l'enjeu est de concevoir ces défis en termes d'opportunités.

C'est tout le sens du Message de Monaco adopté à l'issue de l'Atelier sur la gestion durable des océans dans le contexte de l'élimination de la pauvreté tenu à Monaco en novembre dernier et comme contribution de la Principauté au processus de Rio+20.

Je regrette toutefois que l'idée soutenue par mon pays, aux côtés d'autres Etats durant Rio+20, d'ouvrir des négociations en vue d'un nouveau Protocole à la Convention sur le Droit de la Mer et qui concerne la Haute Mer, ait été repoussée dans l'immédiat.

A cet égard, je voudrais évoquer les inquiétudes que l'on peut avoir sur cette haute mer dans les régions polaires, qui me sont si chères et vous faire partager à nouveau l'idée que j'ai déjà développée dans d'autres enceintes, de voir la partie de l'océan arctique située au-delà des zones économiques exclusives en aire protégée et dédiée à la recherche.

Comme vous l'avez si bien mis en exergue dans vos présentations, si la Convention demeure le cadre juridique dans lequel s'inscrivent toutes les questions relatives aux océans et au droit de la mer, elle devra néanmoins aussi traiter des nouveaux défis qui s'imposent à nous, car la situation en trente ans a depuis évolué.

Depuis trente ans, nous avons en effet appris à mesurer les dangers pesant sur notre environnement.

Le droit de la mer actuel apparait à certains égards insuffisants. Les nombreuses dégradations que j'évoquais à l'instant, et qui sont d'ores et déjà des réalités, en témoignent : notre arsenal juridique souffre de lacunes. Certes, la récente décision de la Cour de cassation française concernant l'affaire Erika va sans doute conforter une jurisprudence concernant le préjudice environnemental à partir de la Zone Économique Exclusive. Mais sur d'autres points, les difficultés demeurent.

Force est de reconnaître que les ressources génétiques marines représentent pour le XXI^{ème} siècle ce que les nodules polymétalliques représentaient au moment de l'adoption de la Convention. Tout comme l'Autorité Internationale des Fonds Marins, l'un des trois principaux organes de la Convention est le garant d'une exploitation respectueuse de ses ressources, il faudra se doter d'un mécanisme apte à assurer l'exploitation des ressources génétiques marines au service de l'humanité.

Aussi, Monaco s'engage aux côtés de ceux qui s'emploient à ce que le calendrier adopté à Rio+20 aboutisse à la négociation d'un accord de mise en œuvre de la Convention consacré à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones qui ne relèvent pas des juridictions nationales.

Alors que nos connaissances progressent avec la sophistication des moyens technologiques, la recherche scientifique marine doit être le fondement de nos décisions politiques.

A cet égard, Monaco se réjouit d'accueillir le premier Centre International de Coordination sur l'acidification des océans créé au sein des Laboratoires Marins de l'A.I.E.A.

Dans ce domaine, vous connaissez le rôle précurseur du Centre Scientifique de Monaco et les travaux qu'il mène afin d'étudier les conséquences du changement climatique sur les ressources marines. Je tiens ici à leur rendre hommage.

Grâce aux résultats scientifiques et aux progrès techniques, il est possible d'appréhender l'impact sur les mers qu'elles soient celles des régions polaires ou bien celles fermées ou semi-fermées, et de cerner les principaux enjeux entourant leur avenir.

Je pense à l'une des réponses qui m'est chère, celle des aires marines protégées. Ces aires marines, pour lesquelles je milite avec détermination, offrent en effet des perspectives de conciliation des intérêts économiques et des exigences écologiques. Elles permettent de régénérer les stocks des espèces menacées tout en garantissant aux populations riveraines des débouchés essentiels.

Or, ces aires marines protégées, représentent aujourd'hui à peine 2% des surfaces maritimes. Il me paraît essentiel que les décisions arrêtées à Nagoya et visant à porter en 2020 leur surface à 10% des océans soient effectivement mises en œuvre avec volontarisme.

Sur ces sujets comme sur d'autres, le droit de la mer mérite donc d'être adapté aux réalités environnementales nouvelles. Il doit évoluer. Ce n'est pas inaccessible.

Mesdames et Messieurs,

Nous devons travailler ensemble, renforcer nos capacités mutuelles afin d'agir concrètement à la mise en œuvre de nos obligations et de nos engagements.

La nature pluridimensionnelle des défis auxquels sont confrontés les océans et les mers imposent une coordination aux niveaux tant international, régional que local. Elle nous oblige à envisager un nouveau partenariat inclusif et transparent, respectueux des besoins des plus vulnérables.

C'est en ce sens que le Président TONG, de la République de Kiribati et moi-même avons co-parrainé à Rio la présentation des objectifs du Partenariat Mondial des Océans mis en place par la Banque Mondiale en vue de parvenir à des océans sains et productifs, pour éliminer la pauvreté et qui rassemble plus de 100 participants : gouvernements, O.N.G., secteur privé, associations, instituts de recherches, agences onusiennes, banques de développement et fondations.

De même, soyez assuré que mon Gouvernement participera activement à définir parmi les Objectifs de Développement Durable, un objectif consacré aux océans en gardant à l'esprit, d'une part, la Constitution des océans, et d'autre part, le difficile équilibre entre nos besoins grandissants et la fragilité de ces espaces menacés.

Je le disais en débutant mon propos, malgré ses imperfections, la Convention de Montego Bay a permis de très nombreuses avancées : des outils existent et peuvent être perfectionnés. S'il est donc intéressant de réfléchir à leur amélioration, il ne faudrait pas que cette réflexion nous détourne de ce qui demeure l'impératif premier de tous ceux que la situation des océans inquiète : je veux parler de l'action, qui pourrait notamment se concrétiser par le développement d'accords volontaires entre pays ou au sein d'organisations régionales dédiées à la mer.

Je sais que je peux compter sur vous pour cela. Pour faire vivre une réflexion dont le but ultime demeure l'efficacité. Et pour faire du droit un outil au service de notre avenir commun.

Je vous remercie.